



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONN° d'ordre :
37

Séance du 11 octobre 2022

Objet

EHPAD Les Charmilles

Secteur hébergement 2023-----
Tarification CPOM au
1^{er} janvier 2023

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Espace Jean Jaurès sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson et Denigot, Monsieur Brégain, Mesdames Salitra et Motte-Tchernia, Monsieur Lemonnier et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Néant

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Monsieur Luczkiewicz
Monsieur Longuet

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	13
Présents	11
Votants	11

Vote

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

EHPAD LES CHARMILLES

SECTEUR HÉBERGEMENT 2023

TARIFICATION CPOM AU 1^{ER} JANVIER 2023

La section hébergement pour le fonctionnement de la résidence Les Charmilles pendant l'exercice 2023 est proposée pour un montant de 2 533 723,32 €.

Les tarifs suivants sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 aux résidents admis dans l'établissement.

Les tarifs journaliers « hébergement » sont fixés comme suit :

- Hébergement temporaire : 65,10 €
- Unité Alzheimer : 65,10 €
- Pension complète : 61,20 €

Les tarifs journaliers « dépendance » sont fixés comme suit :

- pour les personnes classées dans les groupes GIR 1 et 2 à 23,30 €
- pour les personnes classées dans les groupes GIR 3 et 4 à 14,86 €
- pour les personnes classées dans les groupes GIR 5 et 6 à 6,27 €

Le tarif journalier applicable aux personnes âgées de moins de 60 ans est fixé à 80,72 € (61,58 € tarif hébergement + 19.14 € coût moyen dépendance). L'admission de ces personnes dans l'établissement est autorisée sur dérogation accordée par le médecin du Conseil Départemental.

Facturation du marquage du linge : 0,45 €

Tarif restauration – Résidence Les Charmilles – prise occasionnelle de repas :

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023
Déjeuner	9,70 €	9,80 €
Dîner	9,70 €	9,80 €
Petit déjeuner	3,60 €	3,65 €
Personnel et stagiaires	3,00 €	3,00 €
Autres stagiaires	10,30 €	10,40 €
Familles de résident (semaine)	13,50 €	13,60 €
Dimanche et jours fériés	17,60 €	17,70 €
Invités extérieurs	17,60 €	17,70 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

ADOpte les tarifs journaliers tels que décrits ci-dessus.

DIT que ces tarifs journaliers seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

